Financement hospitalier et SwissDRG: les vieux démons sont tenaces!

Ainsi, au moment de rédiger cet éditorial et sauf surprise, le Parlement devrait parvenir à avaliser la loi en faisant preuve d'un esprit prudemment novateur. On ne peut que s'en féliciter. Elle devrait ainsi entrer en vigueur le 1er janvier 2009, la planification elle-même et SwissDRG en 2012, à moins qu'elle ne capote en dernière minute sur une divergence quant à la répartition entre les cantons et les assureurs. Ce serait lamentable.

Les principes sont en place avec un système de financement identique pour tous les hôpitaux suisses de financement, une répartition claire des charges entre assureurs et cantons, et celui, dans certaines limites il est vrai, de la libre circulation des patients. Conseiller fédéral Pascal Couchepin a fait remarquer d'ailleurs que nous allons à terme vers un libre choix de l'hôpital à l'échelon européen, mais n'a pas manqué de faire remarquer que seule une politique des petits pas permet d'avancer sans risquer de mettre en danger une nouvelle fois l'ensemble. Encore faut-il qu'on avance!

Tout cela parait a priori raisonnable. Mais le diable se cache dans les détails d'application. SwissDRG va mettre indiscutablement les hôpitaux sous pression économique. Les médecins sont pleinement conscients de leurs responsabilités à cet égard dans un secteur qui représente quasiment la moitié des dépenses nationales de santé et ils sont prêts à les assumer.

Mais pas à n'importe quel prix et en tout cas pas au dépend de la liberté thérapeutique. Il y a là un engagement vis-à-vis des patients à leur fournir tous les soins nécessaires que requiert leur maladie ou les suites de leur accident, soins qu'il est hors de question d'écorner pour faire des économies. Et dans le domaine de l'indemnisation effective des hôpitaux et de la fixation du base rate, la négociation reste entièrement à faire.

A cet égard le train est déjà relativement mal parti. Bien qu'impliquée à part entière dans le développement et l'entretien de la structure tarifaire, la FMH devrait en effet être écartée de cet aspect de la négociation sous prétexte qu'elle n'est pas aux yeux de santésuisse, de la Conférence des directeurs sanitaires (CDS) et de l'administration fédérale, un partenaire tarifaire au sens de la loi. Les médecins sont et restent pourtant les principaux acteurs déterminant le fonctionnement du système et son coût. Quant aux médecins agréés, leurs inquiétudes légitimes et leurs demandes sont systématiquement ignorées. Ceci est inacceptable et surtout ne tient pas compte de réalités bien établies.

Déjà les assureurs ont annoncé la couleur en exigeant avec une insistance obsessionnelle un «minimal data set» pour contrôler la codification et les procédures de prise en charge. Le Parlement ne les a pas suivi et a refusé d'inscrire ces exigences dans la loi. Mais il a confié au Conseil fédéral de déterminer quelles données devaient leur être transmises et quelles conditions devaient être respectées en matière de protection des données. Les dés sont donc entre les mains de l'OFSP. Puisse-t-il ne pas sombrer dans les exigences bureaucratiques, mais élaborer des principes modernes du contrôle de la gestion des entreprises. Nos collègues allemands, harcelés par les demandes de vérifications, ont démontré que le coût de cet exercice revenait en moyenne à € 794 par patient! Les demandes injustifiées doivent donc faire l'objet d'une pénalité de compensation.

Les prises en charge des patients peuvent être rationalisées, optimalisées, mais certainement pas être ni bâclées ni au rabais. Les risques de dérapages à cet égard sont nombreux, licenciements précoces, accroissements des complications et réhospitalisation, etc., etc. Des garde-fous dans le domaine de la qualité sont absolument impératifs au niveau de l'ordonnance d'application.

Tout cela devrait a priori pouvoir se régler en bonne intelligence entre partenaires, FMH et OFSP compris, pour autant qu'il y ait une véritable volonté de trouver des solutions. Mais il est malheureusement à craindre que les vieux démons des jeux de pouvoir retranchés derrière des idéologies bloquées l'emportent. Les conflits aussi. Il ne peut pourtant pas y avoir de solution satisfaisante pour personne en dehors d'une négociation partenariale prenant en considération tous les acteurs impliqués.

Dr Yves Guisan,
vice-président de la FMH